



COMMUNIQUE DE PRESSE

18 décembre 2019

Didier Le Gac

Député de la 3^{ème} circonscription du Finistère
Brest-Rural

Pêche récréative : 2 bars par jour pour tous La réaction de Didier LE GAC

Didier LE GAC, prend note de l'évolution favorable des quotas applicables à la pêche au bar de loisir pour l'année 2020 à l'issue du Conseil des ministres de l'Union européenne, ce mercredi 18 décembre. Ainsi les ministres chargés de la pêche ont conclu **un accord relevant à 2 bars par jour et par personne le plafond de capture au nord du 48ème parallèle, durant 9 mois pour l'année prochaine.**

Pour rappel, en 2019 ce plafond était fixé à 1 bar par jour et par personne pendant 7 mois. Ce nouveau plafond souligne l'amélioration de la situation des stocks de bars en zone nord. Sur la zone sud ce plafond est ramené de 3 à 2 bars par jour et par personne, pour tenir compte de la nécessité de préserver la ressource suite aux dernières évaluations scientifiques ; **surtout cela met fin à l'inégalité constatée depuis plusieurs années entre pêcheurs de loisir au nord et au sud du 48ème parallèle.**

Après s'être mobilisé dès 2018 pour faire évoluer la réglementation du « pêcher-relâcher » et le plafond de capture, Didier LE GAC constate ainsi l'aboutissement des démarches engagées auprès du gouvernement et des institutions européennes, en soutien à une pêche récréative responsable et durable.